

Libérations conditionnelles—Loi

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, comme le dit le député de Joliette (M. La Salle), il me semble que nous avons suffisamment de Canadiens. Je considère les Indiens comme des Canadiens à part entière. Si l'un d'eux est choisi pour siéger à la Commission des libérations conditionnelles, tant mieux. Si aucun n'est choisi, il n'y en aura pas. Si des anglophones, des Ukrainiens, des Polonais, ou des Yougoslaves sont nommés, ce sera tant mieux, mais pas parce qu'ils sont Yougoslaves, Canadiens français ou anglophones, mais parce qu'ils sont Canadiens. Voilà ce que nous voulons à la Commission des libérations conditionnelles. Les Indiens doivent être au même rang que les autres, pas plus ni moins. Si des ex-détenus réhabilités sont nommés, tant mieux, mais qu'ils ne siègent pas en tant qu'ex-détenus, mais en tant que Canadiens. Ils ont commis des bêtises, très peu parmi nous n'ont jamais commis de bêtises. Nous en avons tous commis un jour ou l'autre. Qu'on ne dise pas: Parce qu'ils sont des ex-détenus, nous les acceptons au sein de la Commission des libérations conditionnelles.

● (2100)

Monsieur l'Orateur, il faudrait . . .

M. La Salle: Il faudrait donc faire de la prison pour faire partie de la Commission des libérations conditionnelles.

M. Caouette (Témiscamingue): . . . comme le dit l'honorable député de Joliette, il faudrait «faire de la prison» pour faire partie de la Commission des libérations conditionnelles. A mon avis, l'amendement principal à apporter viserait à permettre à la Commission d'agir plus vite, de régler les cas avec plus de célérité, de ne pas attendre une éternité avant de répondre aux demandes. Si elle manque d'employés, qu'on lui en donne; si elle manque de secrétaires, qu'on lui en donne; et quand un député lui écrit, qu'elle ait la décence de répondre le plus tôt possible. Il lui faut attendre des mois avant de donner une réponse. Je comprends que nous-mêmes pouvons nous tromper, comme la Commission des libérations conditionnelles s'est déjà elle-même trompée.

Je n'ai jamais recommandé la libération d'un nommé Dion, par exemple, qui avait tué des jeunes à Québec. Il a été libéré. Il en a tué d'autres, il est allé en prison, on l'a libéré encore; on l'a libéré quatre fois. La Commission avait étudié le dossier et tout le reste de la chaise ensemble.

Il se produit des erreurs, comme je l'ai dit tantôt. J'ai déjà recommandé la libération d'un jeune homme de 19 ans de ma circonscription. Il en aura fallu des lettres: la lettre du curé, la lettre du maire, la lettre de l'évêque—pas René Lévesque, mais l'évêque du diocèse—et des lettres de tout le monde. Finalement, ou l'a libéré. Je ne donnerai pas son nom, mais je m'en souviens. Je lui pardonne, mais je ne l'oublie pas. Après avoir été libéré, il est arrivé à Rouyn, le midi, par avion, et le soir même, il défonçait mes portes de garage et me volait des pneus d'une valeur globale de \$350. Alors, il s'est fait «ramasser» de nouveau, le même gars que j'avais recommandé en vue d'une libération conditionnelle.

Une voix: Vous ne l'avez pas recommandé de nouveau!

M. Caouette (Témiscamingue): Non, je ne l'ai pas recommandé une seconde fois, monsieur l'Orateur, j'ai préféré qu'il demeure là où il était.

Ainsi, nous pouvons nous faire prendre. Je comprends que le président de la Commission des libérations condi-

[M. La Salle.]

tionnelles puisse se faire prendre lui-même, qu'on doive prendre des précautions. Dans plusieurs cas, on a pris bien moins de précautions pour recommander la libération de criminels.

Une voix: Nommez-en!

M. Caouette (Témiscamingue): Oui, je peux en nommer: Chartrand, Pépin, Laberge, etc. n'ont pas été libérés par M. Street, mais par la province de Québec. On leur permettait de sortir les fins de semaine et d'aller à la maison. Le reste de la semaine, ils pouvaient rester à la maison ou, du moins, c'était tout comme. C'était un système de prison particulier pour un, alors que le système pour les autres était complètement différent.

Monsieur l'Orateur, cela n'a pas tellement trait à la Commission des libérations conditionnelles, mais je désire porter plainte au gouvernement: la Commission n'est pas efficace. Il y a là du bois mort, des «flancs-mous», des gens qui ne répondent pas lorsque nous avons affaire à eux des gens qui ne donnent pas suite aux demandes ou aux recommandations que nous faisons. Ou bien on éternise, ou bien on ne prend pas de décision, et l'on ne nous dit pas pourquoi. On nous dit qu'il faut garder le tout secret devant le Parlement! Alors, monsieur l'Orateur, moi, je demande que le gouvernement exhorte les fonctionnaires affectés aux libérations conditionnelles d'être plus actifs, plus vigoureux et moins lents. Qu'on ne les laisse pas mourir en langueur, mais qu'on leur donne des ordres, pour qu'ils agissent.

En ce qui concerne l'amendement relatif à la présence d'un ou de deux Indiens et d'anciens détenus au sein de la Commission des libérations conditionnelles, à mon sens cela est secondaire. Quand le député de Skeena disait que dans sa province il y a plus de détenus indiens que de détenus blancs, c'est que les Indiens se comportent moins bien que les autres.

Dans ma circonscription, il y en a des Indiens. Au fait, il s'y trouve deux réserves. Cependant, il m'est rarement arrivé de voir un Indien en prison. Comme ces gens se conduisent convenablement, il n'est pas nécessaire de les mettre en prison. Nous n'avons pas besoin non plus de demander des libérations conditionnelles pour eux, car ils ne sont pas en prison. Je conclus donc que les Indiens de ma circonscription se conduisent mieux que ceux de la circonscription de Skeena. Chez nous, les Indiens ne sont pas incarcérés, alors que dans Skeena, apparemment, ils le sont tous, ou à peu près.

Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup de respect pour les Indiens, que je considère comme des Canadiens. S'ils ne veulent pas être considérés comme des Canadiens, libre à eux. A mon sens, il ne devrait y avoir de traitement de faveur ni pour les Indiens ni pour les Canadiens d'expression française, anglaise, ukrainienne ou italienne. Il y a l'expression canadienne, nous sommes tous Canadiens à part entière. Par conséquent, qu'on ait à la Commission des libérations conditionnelles des Canadiens authentiques, pas des «branleux», pas de gens avec l'épine dorsale en «marshmallow». Il faut des gens capables de prendre leurs responsabilités, et donner des réponses quand on leur pose des questions.

[Traduction]

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, les amendements proposés à la Chambre m'amènent à l'examen d'une question beaucoup plus vaste, celle de la libération conditionnelle et de la manière dont elle est appliquée. A l'étape du rapport du bill C-191, je vou-